



FLASH : COVID-19

Compte-rendu audio COVID-19. 30/10/2020

Une audio DG s'est tenue vendredi dernier pour avoir un 1^{er} échange sur la situation ainsi que sur l'organisation qui va se déployer à Pôle emploi suite aux annonces du Président de la République complétées par l'intervention du Premier Ministre.

Adaptation du plan de reprise d'activité de Pôle emploi

L'adaptation se fait au regard de 3 nouveaux éléments:

- Maintien de l'activité dans de nombreux secteurs économiques,
- Maintien de l'ouverture des écoles et crèches...,
- Obligation de garder les services publics ouverts, maintenir les guichets ouverts.

Ces éléments impliquent une adaptation de l'organisation de Pôle emploi. Les mesures seront applicables jusqu'au 1^{er} décembre.

Tous les établissements repassent en PRA 2 révisé, à l'exception de la Guadeloupe, la Réunion, la Guyane et Mayotte.

Organisation de l'activité sur site

- Accueil du public sur le flux le matin et sur RV l'après-midi dans le respect des règles sanitaires mises en place et des jauges selon les règles du PRA2.
- Les entretiens individuels avec les DE sont réalisés prioritairement à distance sauf si le DE veut un entretien physique ou si le conseiller estime que l'entretien physique est nécessaire.
- Maintient des ESI en présentiel, excepté lorsque le DE souhaite le faire à distance.
- **Accueil collectif maintenu pour les sessions MRS et @Tous mobilisés.**
 - Les sessions MRS sont maintenues notamment lorsqu'elles concernent des secteurs en tension
 - Les sessions @Tous mobilisés sont maintenues quand elles sont consacrées au recrutement et à la formation.



FLASH : COVID-19

Compte-rendu audio COVID-19. 30/10/2020

Pour ces réunions, remise en place de la jauge de 4m², donc un nombre de DE limité.

Un travail avec le réseau et la direction en charge de l'offre de service est en cours pour basculer un maximum de ces actions en distanciel.

- Suspension de pack de démarrage dans les agences pilotes

- **Actualisation**

Mise en place dès lundi 2 novembre, si nécessaire, des appels sortants vers les DE qui ont l'habitude de se rendre en agence pour sécuriser l'actualisation.

Organisation interne

- **Gestes barrières**

- Port du masque obligatoire en toute circonstances hors bureau individuel. Fin des dérogations!

- **Le télétravail** : Télétravail généralisé là où c'est possible.

- **En fonction support et en plateforme**, toutes les activités télé-travaillables doivent être réalisées en télétravail et cela ira jusqu'à 5 jours de télétravail pour ces personnels. Il pourra rester par exception des activités à réaliser en présentiel, comme le courrier par exemple.
- **En agence**, dans la seule limite de la capacité à assurer les nécessités de service, c'est-à-dire les activités d'accueil et d'entretien. La direction maintient l'obligation de 1 jour minimum de télétravail par agent et par semaine.
- **Horaires décalés**, la direction rappelle que le télétravail peut être organisé à la demi-journée, cela permet de ne pas maintenir sur site des ressources non indispensables.

Ne pourront venir travailler sur site, à **titre exceptionnel**, que les salariés qui ont un défaut d'équipement informatique et ceux qui ne pourront pas travailler dans de bonnes conditions chez eux .



FLASH : COVID-19

Compte-rendu audio COVID-19. 30/10/2020

- **Les personnes vulnérables**, même conditions que précédemment, si elles le souhaitent, elles peuvent venir travailler sur site.
- **Les réunions internes** : exclusivement en distanciel
- **Les déplacements pour se rendre au travail** : remise en place de la prise en charge des frais kilométriques et des frais de stationnement pour les personnes qui feront le choix de se rendre au travail en voiture plutôt que les transports en commun.
- **La restauration** : les repas pourront être pris dans les bureaux à chaque fois où cela est possible.

Formation et Tutorat des agents

- Le distanciel est privilégié quand les modules le permettent.
- Reprise des formations prioritaires en présentiel à partir du 6 novembre à condition de trouver des solutions en matière de restauration midi et soir et dans le respect de la jauge permettant d'avoir 4m² par personne : il s'agit des formations des nouveaux recrutés, AIJ et formations engagées dans quelques régions pour renforcer les moyens sur la gestion des droits.
- Toutes les autres formations sont suspendues et seront reprogrammées ultérieurement.
- L'université du management et le centre national de formation des fonctions supports seront fermés.
- Seul les campus maintiendront des sessions sur les formations prioritaires.
- Enfin, certaines formations seront ré-internalisées en campus ou en salle de formation de 2^{ème} niveau au plus près des agents car les prestataires qui accueillaient ces formations ferment leurs locaux.
- Adaptation du tutorat au nouveau rythme de formation et au tutorat en mode travail à distance. Ces changements d'organisation vont être documentés.